



**Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges**

*Communiqué
du 5 juin 2017*

Réforme du collège

**Les personnels ne veulent ni une réponse tronquée,
ni un cran de plus dans l'autonomie.**

La revendication demeure l'abrogation.

C'est la revendication portée pendant des mois par l'intersyndicale du second degré et les milliers de prises de position. Pourtant la précédente ministre de l'éducation nationale a publié son décret au soir d'une grève majoritaire.

Cette réforme a modifié tous les programmes et imposé aux professeurs de refaire tous leurs cours de tous les niveaux en même temps. Elle leur impose de travailler dans l'urgence. Elle menace sans cesse leur liberté pédagogique individuelle. Elle les expose à toutes les pressions.

Le nouveau ministre propose certes de supprimer les thèmes des EPI, mais ils sont toujours subordonnés aux projets de chaque collège. L'AP et les EPI dépendront donc encore des choix locaux du conseil pédagogique et du CA. Tout comme le choix du rétablissement des bi langues, du latin, etc. Le ministre enfonce encore un coin supplémentaire dans l'autonomie.

La logique des 5000 établissements, 5000 programmes est encore aggravée.

Le SNFOLC, avec sa fédération, la FNEC FP-FO, le dira à la commission spécialisée du 6 juin, au CSE du 8 juin avec la confédération FO : il est impossible de revenir sur les effets désastreux de la réforme du collège sans remettre en cause sa matrice : l'autonomie des établissements. Or le projet du ministre l'aggraverait car il bricole la forme tout en gardant le fond : chaque collège fait ce qu'il peut. Il vaudrait mieux tout remettre à plat, rétablir en urgence pour la rentrée 2017 les horaires de 1996, dans un premier temps, et ouvrir des négociations pour que l'Ecole de la République demeure une et entière et non un patchwork d'AP et d'EPI en lieu et place d'horaires disciplinaires nationaux. Au bout d'un an de chamboule-tout et de bricolage local contre la volonté et l'aspiration de tous, il faut prendre des décisions qui ne mettent en fragilité ni les personnels, ni les élèves et qui ne renforcent pas l'autonomie.

A la veille du CSE du 8 juin, le SNFOLC invite les personnels à se réunir pour définir ensemble leurs revendications et à préparer des délégations pour demander la restitution des horaires aux disciplines.

Nous voulons que les enseignements complémentaires, et que les marges horaires redeviennent des horaires disciplinaires nationaux, les mêmes pour les 5000 collèges. Les 3 heures d'enseignements complémentaires en 6^{ème} et les 4 heures dans le cycle 4 doivent être restituées aux disciplines. Tous les collèges doivent avoir les mêmes horaires disciplinaires, les heures doivent retourner aux disciplines. Il ne peut y avoir autant d'horaires différents que de collèges dans l'Education nationale, c'est à l'Etat de garantir que partout peuvent s'ouvrir latin, grec, bilangue, classes européennes, etc. Ils doivent être financés en plus des grilles de la réforme du collège Vallaud-Belkacem maintenues dans le projet Blanquer.

L'Ecole de la République, ce n'est pas une école par territoire, ni la concurrence entre les disciplines, les professeurs et les collèges. Ce n'est ni aux enseignants, ni à la dite « communauté pédagogique » de faire ce qu'ils peuvent avec les moyens du bord établissement par établissement.

Définitivement, ce n'est pas l'autonomie qui doit prévaloir !

Restitution des horaires disciplinaires nationaux .

Le SNFOLC rendra compte à chaque étape.

SNFOLC
Siège national

6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr

www.fo-snfolc.fr